

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 54 (1974)
Heft: 2

Artikel: Les incendies industriels : une progression inquiétante
Autor: Centre de documentation et d'information de l'assurance
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les incendies industriels : une progression inquiétante

Depuis quelques années, les assureurs constatent avec inquiétude une croissance des incendies industriels. Parallèlement le coût de ces sinistres augmente chaque année.

Il y a cinq ans, en 1969, on enregistrait déjà 13 « sinistres » dépassant 5 millions chacun. En 1972, ils étaient au nombre de 37, près du triple. Et pour 1973, c'est 45 sinistres (chiffre provisoire) qu'il faut compter au-dessus de 5 millions de francs.

Toujours pour cette même année 1973, ces incendies industriels représentent environ 45 % du total du coût de l'ensemble des incendies industriels qui se monte à 1,2 milliard de francs !

Cette recrudescence des incendies n'est d'ailleurs pas spécifique à la France. Le Comité Européen des Assurances notait que la plupart des pays d'Europe occidentale ont connu le même phénomène, dans une proportion moyenne de 50% d'augmentation, au cours des trois dernières années.

Dès 1973, et au cours des premiers mois de 1974, un autre élément est venu s'ajouter à l'inquiétude : les incendies d'origine criminelle. On ne comptabilise dans cette « catégorie » que les incendies dont l'origine criminelle ne fait pas de doute. En 1973, plus de 10 incendies de plus de 5 millions ont été l'œuvre de pyromanes, et pour les 3 premiers mois de 1974, le chiffre dépasserait déjà 5.

Ces chiffres donnent à réfléchir. Plusieurs facteurs interviendraient dans cette recrudescence des incendies industriels, particulièrement coûteux.

Les progrès techniques et la concentration industrielle sont souvent évoqués, mais il en existe d'autres :

- l'augmentation du cubage et de la valeur des marchandises au mètre carré,
- les dimensions de plus en plus considérables des halls industriels sans cloisonnement,
- la généralisation de l'emploi des matières plastiques dans la construction, la couverture, les cloisonnements, les emballages...,
- la fragilité et le coût croissant du matériel industriel,
- la généralisation de l'électronique et l'automatisation des machines qui rendent toute une chaîne solidaire des avaries subies par une seule machine.

Comme pour les autres « dangers », la meilleure arme est encore la prévention. En ce domaine, la France, si elle s'est fortement industrialisée ces dernières années, est en revanche certainement sous-équipée.

Pour les assureurs, la meilleure solution, qui a déjà fait ses preuves à l'étranger, consiste pour les entreprises d'une certaine importance, à s'équiper d'installation de « sprinklers ».

Il s'agit d'un système d'extincteurs automatiques. Des canalisations d'eau sous pression courent au plafond et relient des têtes de sprinklers. Au-delà d'un certain degré de chaleur, ou dès le début d'un feu, la tête s'ouvre et permet de noyer rapidement le foyer, ou tout au moins de ralentir la progression du feu.

Des industriels ont déjà reconnu la valeur de ces installations et chaque année le nombre de têtes de sprinklers installées s'accroît : 500 000 installées au cours de l'année 72, 600 000 en 73. Mais cet effort est encore insuffisant puisqu'à cette cadence il faudrait près de 50 ans pour équiper l'ensemble des entreprises industrielles.



EXTINCTEUR en 1578 THEATRE DES INSTRUMENTS MATHEMATIQUES DE JACOB BESSON, DAUCHINOIS

Document : *Sicli Matériel-Incendie S.A.*, Genève

Certes une telle installation nécessite au départ un investissement qui peut paraître lourd. Cependant il peut être amorti rapidement, ne serait-ce que par les réductions consenties aux industriels ainsi protégés sur les primes d'assurance incendie. Une réduction de l'ordre de 60%, parfois plus.

Mais en fait, la prévention contre l'incendie doit être présente à l'expert de chacun et, pourrait-on dire, s'appliquer à chaque stade.

Dès la construction d'une usine, par exemple, il faudrait veiller aux choix des matériaux de construction, de couverture et de revêtements intérieurs (planchers bas, faux plafonds). De même la séparation des bâtiments permet souvent d'éviter la propagation rapide du feu.

Pour les marchandises en stock, une protection suffisante est nécessaire. Les stocks ne devraient pas dépasser 6 mètres de haut. Des couloirs seraient à aménager entre les piles.

La surveillance constante et le bon entretien des installations de chauffage, séchoirs, étuves ; des installations électriques (particulièrement les installations « volantes », et les installations situées dans des locaux présentant des risques d'explosion) semblent aller de soi. Ces simples mesures de précaution sont-elles pour autant toujours suivies ?

Il y a des risques particuliers « incendies » qui nécessi-

tent également une surveillance attentive. Par exemple, l'approvisionnement en liquides inflammables.

Enfin, il est évident qu'un personnel suffisamment formé à la lutte contre l'incendie, et un matériel en état de fonctionnement (donc régulièrement vérifié) constituent les moyens des premiers secours. Ceux-ci (installations de seaux-pompes, installation d'extincteurs portatifs ou sur roues, robinets d'incendies armés, services de sécurité) permettent d'ailleurs d'obtenir des réductions sur les primes d'assurances incendies.

Convaincus de l'utilité de la prévention, les assureurs mettent d'ailleurs divers services à la disposition des entreprises : formation du personnel de sécurité, information des entreprises, études techniques et contrôles de qualité, enfin contrôles de sécurité (se renseigner auprès du CNPP - Centre National de Prévention et de Protection, 5, rue Daunou, Paris).

Certains chefs d'entreprises reculent parfois devant les dépenses occasionnées par une politique sérieuse de sécurité incendie. Pourtant, même bien assurés, une entreprise risque toujours de connaître des pertes après un incendie. Ne serait-ce que par l'interruption de ses fabrications qui laissera place libre aux concurrents pendant un certain temps sur le marché.

Quant au coût global de l'ensemble des incendies, on a vu plus haut ce qu'il en était.